

**DECISION N° DS-2025-041**  
**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE L'UNIVERSITE**  
**A MADAME NATHALIE VINCENT**  
**DIRECTRICE GENERALE DES SERVICES**

(Modifie la décision n°DS-2025-035)

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS 8

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2014-604 du 6 juin 2014 relatif au budget et au régime financier des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu les arrêtés du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche du 17 juillet 2023 et du 11 août 2023 portant nomination de Madame Nathalie VINCENT pour exercer la fonction de directrice générale des services de l'Université Paris 8 pour une période de quatre ans du 21 août 2023 au 20 août 2027 ;

Vu l'arrêté n° MEN000111783333 du 15 janvier 2024, portant nomination de Monsieur Mohamed HAMDOUN, attaché principal d'administration, dans l'emploi d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche - sans échelon spécial, directeur général des services adjoint en charge du pilotage des moyens, des emplois et de la masse salariale au sein de l'Université Paris 8, pour une première période de 4 ans, du 01/02/2024 au 31/01/2028 ;

Vu l'arrêté N°MEN000322400794 portant nomination et détachement de Madame Laure CAPRON, administratrice hors classe, de l'emploi de : Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche – sans échelon spécial, directrice générale des services adjointe en appui aux missions de formation, recherche, orientation et vie de campus, au sein de l'Université Paris 8, pour une période de 3 ans, du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2028 ;

Vu la nomination de Monsieur Kévin CHICHEPORTICHE en tant que directeur général des services adjoint en appui des missions du pilotage de l'immobilier, de la logistique et du système d'information à compter du 17 février 2025 ;

Vu les statuts de l'Université Paris 8 ;

Vu la décision n°RESU-2025-001 portant proclamation des résultats de l'élection du Président de l'Université Paris 8 du 05 mai 2025.

## **DECIDE**

### **Article 1**

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie VINCENT, directrice générale des services de l'Université Paris 8, à effet de signer, au nom du Président de l'Université, tout acte de gestion concernant l'Université, à l'exclusion des actes de collation des grades et titres universitaires.

### **Article 2**

Madame Nathalie VINCENT reçoit délégation pour représenter le Président de l'Université, en tant que de besoin, auprès des collectivités territoriales, des organismes et des partenaires extérieurs.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nathalie VINCENT, les délégations prévues aux articles 1 et 2 de la présente décision sont accordées à Madame Laure CAPRON, directrice générale des services adjointe en appui des missions de formation, de la recherche, d'orientation et de vie de campus, à Monsieur Mohamed HAMDOUN directeur général des services adjoint, en charge du pilotage des moyens, des emplois et de la masse salariale et à Monsieur Kévin CHICHEPORTICHE, directeur général des services adjoint en charge du suivi de la mise en œuvre des politiques liées à l'immobilier, la logistique, la sécurité et aux systèmes d'information.

### **Article 4**

Conformément aux dispositions de l'article L.212-1 du code des relations entre le public et l'administration susvisé, tout document administratif signé par la directrice générale des services, au titre de la présente décision devra comporter, sous la signature de son auteur, la mention en caractères lisibles du prénom, du nom et de la qualité de celle-ci et de ce fait, l'expression « Pour le Président de l'Université et par délégation ».

### **Article 5**

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter du 05 mai 2025. Elles prendront fin, à la fin du mandat du délégataire.

### **Article 6**

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Une ampliation sera notifiée à Madame Nathalie VINCENT, à Madame Laure CAPRON, à Monsieur Mohamed HAMDOUN, à Monsieur Kévin CHICHEPORTICHE et à l'agent comptable.

Fait à Saint-Denis, le 05 mai 2025

Le Président de l'Université Paris 8  
**Arnaud DAIMÉ**

